



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**APPEL D'OFFRES OUVERT - LOCATION COURTE DUREE DE VEHICULES (2 LOTS) -
SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la location courte durée de véhicules, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires s'exécutant par l'émission de bons de commande et la conclusion de marchés subséquents, pour une période initiale d'un an à compter de la date de sa notification, reconductible tacitement deux fois selon les mêmes conditions, décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 : Véhicules légers : pour un montant annuel maximum de 40 000 € HT
- Lot 2 : Véhicules utilitaires : pour un montant annuel maximum de 110 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 14 novembre 2023, a jugé économiquement les plus avantageuses les offres suivantes :

- Lot 1 : Véhicules légers :
 - N°1 : RENT A CAR, sise à Béthune (62400), avenue de Lens, pour un montant issu de la commande fictive et du coût de déplacement des agents et d'un véhicule de la collectivité pour la prise en charge et restitution du véhicule loué de 420,30 € HT
 - N°2 : DUNKERQUE BOULOGNE LOCATION, sise à Béthune (62400), 260 rue Abraham Lincoln, pour un montant issu de la commande fictive et du coût de déplacement des agents et d'un véhicule de la collectivité pour la prise en charge et restitution du véhicule loué de 630,39 € HT
 - N°3 : ENTREPRISE HOLDINGS FRANCE, sise à Lens (62300), 51 avenue Alfred Van Pelt, pour un montant issu de la commande fictive et du coût de déplacement des agents et d'un véhicule de la collectivité pour la prise en charge et restitution du véhicule loué de 736,65 € HT
- Lot 2 : Véhicules utilitaires : société RENT A CAR, sise à Béthune (62400), avenue de Lens, pour un montant issu de la commande fictive et du coût de déplacement des agents et d'un véhicule de la collectivité pour la prise en charge et restitution du véhicule loué de 1 616,34 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres ayant pour objet la location courte durée de véhicules, sous la forme d'accords-cadres multi-attributaires s'exécutant par l'émission de bons de commande et la conclusion de marchés subséquents, pour une période initiale d'un an à compter de la date de leur notification, reconductibles tacitement deux fois selon les mêmes conditions, décomposés de la façon suivante :

- Lot 1 : Véhicules légers : pour un montant annuel maximum de 40 000 € HT, avec les sociétés suivantes :

- N°1 : RENT A CAR, sise à Béthune (62400), avenue de Lens
- N°2 : DUNKERQUE BOULOGNE LOCATION, sise à Béthune (62400), 260 rue Abraham Lincoln
- N°3 : ENTREPRISE HOLDINGS FRANCE, sise à Lens (62300), 51 avenue Alfred Van Pelt

- Lot 2 : Véhicules utilitaires : pour un montant annuel maximum de 110 000 € HT, avec la société RENT A CAR, sise à Béthune (62400), avenue de Lens.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le . 28 .DEC. 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Mannesiez
MANNESIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 28 DEC. 2023

Et de la publication le : 28 DEC. 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Mannesiez
MANNESIEZ Danielle